

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 17 mars 2024

L'An deux mil VINGT QUATRE le 17 mars à onze heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2024

PRÉSENTS : Michel PLAZANET, Claire NONY, Jacques WARTEL, Pierre LOFFICIAL, Michel DESSENNE Serge CHASSAGNE, Alexis DROUET, Marie Françoise DUPUY, Gérard FULCRAND, Pascal GRELLET, Ghislaine LAVAUD STOTE, Cyril MALIGE-LEQUENNE, Martin MOLLE, Nelly PRIOUX , Cécile SAGE.

ABSENTS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie Françoise DUPUY

QUORUM : atteint

Ordre du jour

- Installation des membres du conseil municipal
- Évocation des postes d'adjoints
- Nomination des membres des différentes commissions et délégués

OBJET : DELIBERATION D'INSTALLATION DES NOUVEAUX ELUS

Le maire présente les nouveaux élus et demande que leur soient attribués 2 postes d'adjoint.

Les nouveaux élus se présentent et affirment leur volonté de travailler ensemble avec l'équipe en place, dans le respect des débats et des idées exprimées par chacun et pour la mise en place des projets communs évoqués dans les professions de foi de chaque liste.

Les adjoints en place refusent de démissionner.

Les nouveaux élus sont installés provisoirement dans l'attente de la décision du juge administratif concernant l'un d'entre eux, rendue le 4 avril sur le recours présenté par la Préfecture sur les résultats du vote du 3 mars 2024 concernant les bulletins nuls.

Cyril MALIGE-LEQUENNE demande que soit publiée une information en ce sens auprès des électeurs de Condat par le biais du site et de la page Facebook de la commune.

OBJET : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET SYNDICATS MIXTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que

- Compte tenu des résultats de l'élection municipale partielle du 3 mars 2024 modifiant la composition du Conseil municipal, il y a lieu :
 - de revoir la composition des différentes commissions existantes et d'en créer d'autres si besoin
 - de procéder à l'élection des représentants de la Commune au sein des assemblées délibérantes des Syndicats Intercommunaux et des Syndicats Mixtes auxquels la Commune adhère (SIAV, Syndicat d'Électrification, SIRTOM)

Conformément à la Jurisprudence et notamment l'arrêt « Agard » du Conseil d'État du 29 juin 1994 et en application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. Cependant le même article prévoit que « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire particulière prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés choisit de ne pas procéder au vote au scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ARRÊTE la liste et la composition des commissions municipales :**

AFFAIRES SCOLAIRES

Michel DESSENNE – Ghislaine LAVAUD-STOTE --
Nelly PRIOUX -- Cécile SAGE

AGRICULTURE

Serge CHASSAGNE – Alexis DROUET –Pascal GRELLET -
Martin MOLLE – Jacques WARTEL

AIDE SOCIALE

Michel DESSENNE – Marie Françoise DUPUY –
Gérard FULCRAND -- Ghislaine LAVAUD-STOTE –
Cécile SAGE

CULTURE COMMUNICATION et

PATRIMOINE HISTORIQUE

Michel DESSENNE – Marie Françoise DUPUY –
Gérard FULCRAND--Ghislaine LAVAUD-STOTE –
Cyril MALIGE-LEQUENNE

FINANCES

Alexis DROUET – Marie-Françoise DUPUY –
Martin MOLLE – Claire NONY – Cécile SAGE –

Jacques WARTEL

GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT Serge CHASSAGNE – Alexis DROUET – Pierre LOFFICIAL
Martin MOLLE – Claire NONY – Cécile SAGE

PATRIMOINE IMMOBILIER Marie-Françoise DUPUY – Pierre LOFFICIAL –
Cyril MALIGE-LEQUENNE – Nelly PRIOUX –
Jacques WARTEL

GESTION

DES SERVICES TECHNIQUES Pascal GRELLET – Pierre LOFFICIAL – Jacques WARTEL

TOURISME ET LOISIRS Michel DESSENNE – Marie-Françoise DUPUY –
Pascal GRELLET – Claire NONY – Nelly PRIOUX
Jacques WARTEL

TRAVAUX Gérard FULCRAND – Pascal GRELLET – Pierre LOFFICIAL
Martin MOLLE – Claire NONY – Jacques WARTEL

En application de l'article L.2121-22 du CGCT, il est précisé que le Maire **préside de droit** les commissions municipales. Ensuite, les membres de chaque commission désignent en leur sein, lors de la première réunion, un/une vice-président(e) qui peut les convoquer et les présider à la place du Maire, président de droit.

- **PROCEDURE à l'élection** des délégués aux Syndicats Intercommunaux et Syndicats Mixtes en application des textes

FDEE 19

- × Titulaire Michel PLAZANET Suppléant Jacques WARTEL
- × Titulaire Serge CHASSAGNE Suppléant Pierre LOFFICIAL

SIAY

- × Titulaire Pascal GRELLET Suppléant Nelly PRIOUX

SIRTOM

- × Titulaire Michel PLAZANET Suppléant Michel DESSENNE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Serge CHASSAGNE – Gérard FULCRAND – Pierre LOFFICIAL – Martin MOLLE – Nelly PRIOUX

Il est précisé que le conseiller communautaire est pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal établi le 16 décembre 2021. Sachant que le nombre de délégués est de 2, siègent à la Communauté de Communes, Monsieur le Maire et Madame la 1^{ère} Adjointe.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision

QUESTIONS DIVERSES

- le maire convoque la Commission Communale des Impôts Directs le 26 mars 2024 à 14 heures.
- Claire Nony évoque les contacts pris avec VILLE A JOIE pour les animations de village le vendredi 17 mai et le 7 juillet dans le cadre de la fête du pain ; cette structure financée par la communauté de communes intervient en Corrèze du 6 mai au 4 août dans des communes de moins de 1000 habitants pour dynamiser et animer les bourgs.

Le prochain conseil municipal est fixé le LUNDI 25 MARS 2024 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h 05.